

## Cahier des charges pour les mobilités Erasmus+

### Article 1- Identification de la personne publique et pouvoir adjudicateur :

#### **Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur**

Collège Joseph Lagrosillière,  
BP 58 - Anse Charpentier,  
97230 Sainte-Marie

**Ordonnateur** : Madame Jocelyne FERNE

**Comptable assignataire** : Madame l'Agent Comptable Madame Pauline LE-GOFF

**Affaire suivie par le Gestionnaire du Collège** : Madame Christel LOUIS-FRANÇOIS

Courriel : [intendance.9720006z@ac-martinique.fr](mailto:intendance.9720006z@ac-martinique.fr)

N° de consultation : **TMP/139907**

### Article 2- Procédure :

**Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique en date du 01/04/2019.**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder, après analyse des offres, à une négociation écrite avec les candidats ayant remis une offre. Cependant, il pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire.

Il est donc dans l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

En cas de négociation, l'invitation à négocier se fera par l'envoi d'un mail. La négociation portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

Des variantes sont possibles à condition que le candidat fasse une proposition sur l'offre de base.

### Article 3- Objet du marché :

Le marché a pour but de trouver un prestataire dans le domaine des voyages scolaires.

Article 4- Descriptif « technique » du marché :

### Mobilités élèves

❖ *A la découverte d'une aire marine éducative en Europe : Volet 1*

*Protection des tortues en Sicile.*

**Du samedi 4 mai 2024 au mercredi 15 mai 2024 au départ de Fort-de-France jusqu'à Palerme en Sicile.**

**14 élèves et 3 accompagnateurs**

Type de transport : avion

Durée du séjour : 10 jours

**Lier les billets et prévoir une tranche horaire assez large pour ne pas rater les correspondances. Pas de bagages en soute, prévoir uniquement un bagage cabine. Prévoir le transport de l'aéroport au lieu d'hébergement le jour d'arrivée et le transport pour le retour du lieu d'hébergement à l'aéroport.**

Type d'hébergement souhaité : hôtel, petit déjeuner et dîner inclus si possible

Dimanche 5 mai au mardi 7 mai 2024 au soir puis du vendredi 10 mai au mardi 14 mai 2024 au centre de Palerme (Sicile).

-Central Palermo,

-Viale della Liberta / Politeama area

❖ *A la découverte d'une aire marine éducative en Europe : Volet 2*

*Biodiversité marine en milieu océanique tempéré versus biodiversité marine en milieu tropical*

**Du lundi 10 juin au 2024 au vendredi 21 juin 2024 au départ de Fort-de-France jusqu'à Cuxhaven (Allemagne)**

**13 élèves et 2 accompagnateurs**

Type de transport : avion

Durée du séjour : 10 jours

**Lier les billets et prévoir une tranche horaire assez large pour ne pas rater les correspondances. Pas de bagages en soute, prévoir uniquement un bagage cabine. Prévoir le transport de l'aéroport au lieu d'hébergement le jour d'arrivée et le transport pour le retour du lieu d'hébergement à l'aéroport.**

Type d'hébergement souhaité : auberge de jeunesse avec petit-déjeuner, et dîner inclus

Possibilités d'hébergement

<https://hauszursahlenburg.de/>

<https://www.havenhostel.de/en/cux/homepage-2/>

<https://www.jugendherberge.de/en/youth-hostels/cuxhaven/>

<https://www.stellamaris-fftw.de/>

## Article 5- Contenu et présentation de la candidature et des offres :

### Article 5-a : pièces de la candidature



Une déclaration sur l'honneur pour justifier que vous n'entrez dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 du code et notamment que vous êtes en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,

Tous les documents et renseignements permettant de justifier votre aptitude à exercer l'activité professionnelle, de votre capacité économique et financière et vos capacités techniques et professionnelles (type DC1, DC2 ou DUME),

Le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R2143-3 du code de la commande publique,

Le candidat doit être titulaire d'une licence de voyage ou d'un agrément de tourisme s'il s'agit d'une association.

Si vous avez déjà transmis au pouvoir adjudicateur lors d'une précédente consultation les documents justificatifs et les moyens de preuve, vous n'êtes pas tenus de fournir ces pièces à condition qu'elles demeurent valables (article R2143-14 du code de la commande publique).

### **Les candidatures non conformes seront éliminées.**

#### Article 5-b : pièces des offres

Elle devra être rédigée en langue française et exprimée en euros

Le présent document signé et paraphé valant acte d'engagement.

Décomposition du prix ou bordereau de prix : le prix HT, la TVA ainsi que le prix TTC doivent être précisés : **prix global du séjour et prix unitaire par participant.**

Le prix doit comprendre :

- Le transport
- L'hébergement
- Les repas

L'assurance annulation individuelle (annulation ou désistement d'un participant) et une assurance annulation groupe ou collective doivent être également proposées en faisant figurer le prix par personne. **Son coût ne doit pas être inclus dans le prix global du voyage.**

Les offres doivent être valables pendant 40 jours à compter de la date limite de remise des offres. S'il y a lieu, les frais annexes éventuels doivent être mentionnés. Aucun frais ne pourra être facturé s'il n'est pas précisé sur l'offre.

**Les offres non conformes seront éliminées.**

Article 6- Vérification des candidatures et critères de jugement des offres :

Une commission réunissant le chef d'établissement, l'adjointe-gestionnaire et l'enseignant organisateur, ainsi que toute autre personne dont l'expertise ou la collaboration pourrait s'avérer judicieuse, se réunira dans la première semaine de novembre, afin d'attribuer le marché à l'offre répondant aux critères suivants :

Qualité de la programmation et de l'organisation générale du voyage : 50 %

Coût total du voyage: 50 %

Le collège se réserve la possibilité de renégocier les conditions avec deux ou plusieurs prestataires désignés, en cas de difficultés à départager ces offres.

Article 7- Date limite des candidatures et des offres puis modalités de transmission :

**La procédure est dématérialisée.**

Les candidatures et les offres devront donc être déposées sur la plateforme MAPA de l'AJI (<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/139907/show>) et à [ce.9720006z@ac-martinique.fr](mailto:ce.9720006z@ac-martinique.fr) **au plus tard le 09/04/2024 à 18h00 (heure métropole).**



Article 8- Paiement :

Conditions de règlement

Les acomptes et le solde seront réglés par mandat administratif à 35 jours maximum.

Des informations complémentaires pourront être demandées par mail sur la boîte :

[intendance.9720006z@ac-martinique.fr](mailto:intendance.9720006z@ac-martinique.fr)

#### Article 9- Annulation par le collège :

Si le collège se trouve dans l'obligation d'annuler le séjour sur demande des autorités administratives (Préfecture, Rectorat et Ministère de l'Education Nationale), toutes les sommes versées seront intégralement remboursées.

Le pouvoir adjudicateur pourra également résilier le marché s'il apparaît que le candidat a produit des informations inexactes quant à sa capacité à soumissionner à l'attribution d'un marché public ; les sommes versées seront restituées.

Enfin, le collège se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation ou à certains lots.